

Bulletin 58 / mai 2016

**FIZ**

● Centre d'assistance aux  
migrantes et aux victimes de  
la traite des femmes

## Travail de la police et protection des victimes de la traite



## Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs

«Nous sommes en train de discuter avec une victime potentielle de la traite des femmes. Est-ce qu'elle peut passer chez vous?» Il arrive souvent que des agents de police contactent le FIZ Makasi pour demander un rendez-vous pour une victime présumée de la traite des femmes. Aujourd'hui encore, c'est la police qui nous envoie le plus grand nombre de victimes. Pour une fois, nous souhaiterions focaliser notre bulletin non pas sur la protection des victimes, mais sur le travail de la police dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Un travail d'enquête proactif est nécessaire pour identifier les victimes, tant dans le commerce du sexe que dans d'autres secteurs. L'industrie du sexe étant cependant la seule à disposer de bonnes pratiques en Suisse, c'est sur elle que nous nous concentrerons dans ce numéro.

Les bonnes pratiques dans le travail d'enquête sur le travail sexuel de rue signifient renoncer à la répression pour mettre en place une relation de confiance. L'exemple de la CIPRO, dans le canton de Vaud, et le travail de recherche ethnographique de Christiane Howe en témoignent. Le travail proactif de la police dans les maisons closes aussi peut se faire en ménageant les victimes, comme le montrera l'entretien avec les collaboratrices du FIZ sur le rôle de la protection des victimes lors des descentes de police.

Nous livrerons par ailleurs un aperçu de la formation continue organisée par la FIZ en collaboration avec la police et d'autres autorités, lors de laquelle des cas sérieux sont simulés dans le cadre de jeux de rôles.

Les photos de ce bulletin sont de Nina Lanzi, politologue et stagiaire au FIZ, mais aussi photographe autodidacte.

Nous vous souhaitons une lecture intéressante.

Cordialement,

Susanne Seytter et Rebecca Angelini

## Focus

Travail de la police et protection des victimes

### Un travail d'enquête non répressif

**Les spécialistes sont aujourd'hui unanimes: pour être efficace, la lutte contre la traite des êtres humains doit nécessairement passer par une collaboration entre les instances chargées de l'enquête et des poursuites et les organisations de protection des victimes. Tous les services impliqués doivent être spécialisés dans la traite des êtres humains et la police doit mener un travail d'enquête non répressif et proactif. C'est la seule manière de déceler les cas de traite d'êtres humains, de protéger les victimes et de mettre les coupables face à leurs responsabilités.**

Il y a quinze ans, le FIZ a créé à Zurich la première table ronde contre la traite des êtres humains en Suisse. L'objectif était de favoriser la coopération entre les instances en charge des poursuites pénales et de la protection des victimes et les autres acteurs de la lutte contre la traite des êtres humains. Au départ, les doutes étaient perceptibles de part et d'autre. Les féministes se retrouvaient face aux représentant-e-s des autorités. Tandis que les unes observaient le monde «d'en bas» et mettaient l'accent sur la situation des victimes de la traite des femmes, les autres avaient pour habitude de défendre le droit et l'ordre «d'en haut» et de mener des mesures répressives contre les personnes qui se trouvent en séjour illégal en Suisse.

### Des rôles différents

Les participants à la table ronde ont rapidement pris conscience de la différence de leurs rôles. Bientôt, tous ont réussi à se retrouver autour d'un objectif commun: la lutte contre la traite des êtres humains à travers la protection des victimes *et* la responsabilisation des coupables. Aujourd'hui, de nombreuses tables rondes contre la traite des êtres humains sont organisées en Suisse et plusieurs cantons ont conclu des accords de coopération avec le FIZ.

Déceler les cas de traite des êtres humains n'est pas chose aisée. Les victimes ne se font généralement pas connaître d'elles-mêmes: elles ont peur de la répression, sont traumatisées et se méfient souvent des autorités. Beaucoup ont également la sensation d'avoir un devoir vis-à-vis des coupables. D'autres les protègent par peur ou par dépendance. Il faut donc un regard bien aiguisé pour identifier les personnes touchées par la traite des êtres humains. Si les victimes ne parlent pas, il est pratiquement impossible de mettre les coupables derrière les barreaux. Souvent profondément traumatisées, elles sont soumises à une pression et à une responsabilité terribles. Cela montre à quel point il est important que les organisations de protection des victimes soient spécialisées dans le domaine, non seulement du point de vue des droits humains, mais aussi vis-à-vis des poursuites pénales.

Depuis des années, c'est la police qui renvoie le plus de victimes présumées de traite des êtres humains vers le FIZ. Ce sont presque exclusivement des unités de police spécialisées et formées dans le domaine qui reconnaissent les personnes touchées et les renvoient vers le FIZ Makasi. La police municipale de Zurich a été la première à mettre en place une unité d'enquête spécialisée dans le travail sexuel de rue et son environnement, sur l'exemple de Hambourg. Cette unité est uniquement dotée d'un mandat d'enquête et ne recourt pas à la répression. Son but n'est pas d'infliger des amendes pour défaut d'autorisation de travail ou de demander des autorisations de séjour. Elle parvient ainsi à gagner la confiance des victimes présumées et à les mettre en contact avec le FIZ.

Des modèles similaires ont ensuite fait leur apparition dans d'autres cantons, par exemple dans le canton de Vaud (voir encadré sur la CIPRO).



### **De grandes différences entre cantons**

On constate toutefois encore des différences très importantes entre les cantons au niveau des procédures d'enquête et des poursuites en matière de traite des êtres humains. Un nombre élevé de victimes dans un canton ne signifie pas que le problème y est plus grave, mais plutôt que les victimes de la traite des êtres humains ont plus de chances d'y être reconnues et protégées, par des unités de police formées, qui mènent un travail d'enquête proactif et qui collaborent avec des procureurs spécialisés et des organisations de protection des victimes. Ailleurs, malgré la sensibilisation des représentant-e-s des autorités, la volonté politique de réunir les ressources nécessaires à la mise en place d'unités d'enquête spécialisées et non répressives dotées de suffisamment de personnel et de moyens techniques fait encore défaut.

### **La lutte contre la traite des êtres humains a changé**

Ces dernières années, l'industrie du sexe a été de plus en plus réglementée dans toute la Suisse: le travail sexuel de rue a été endigué en de nombreux endroits et les obstacles bureaucratiques au travail sexuel légal ont été renforcés. Si, sur le plan politique, ces décisions ont sans doute été dictées par une volonté de protéger les victimes présumées de la traite des femmes dans l'industrie du sexe, elles mènent dans la pratique à une perte de visibilité des cas de violence et d'exploitation. Les travailleuses du sexe travaillent de plus en plus souvent dans l'illégalité, dans des chambres privées et des hôtels, ou sont plus dépendantes des propriétaires de grandes maisons closes.

De plus en plus de personnes prennent par ailleurs conscience du fait que la traite des êtres humains n'est pas l'apanage du commerce du sexe, mais qu'on trouve aussi des cas de traite et d'exploitation

dans les ménages privés, l'agriculture et les secteurs de la restauration et de la construction. Les formations et spécialisations dans le domaine de l'inspection du travail sont indispensables pour reconnaître les cas de traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail et d'autres autorités et institutions doivent être sensibilisées en ce sens.

Avec les réglementations du commerce du sexe, il est devenu plus difficile de mener un travail d'enquête spécialisé et proactif. Ce travail est pourtant plus important que jamais – y compris dans d'autres secteurs.

Rebecca Angelini

### **Bonnes pratiques dans le canton de Vaud**

Comme son nom l'indique, la Cellule d'investigation dans le milieu de la prostitution (CIPRO), basée dans le canton de Vaud et à Lausanne, enquête dans l'industrie du sexe. Les policiers rattachés à la CIPRO ne misent pas sur la répression, mais sur la confiance – une approche qui répond aux bonnes pratiques en vigueur dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Les trois inspecteurs de police du Vaud et la police judiciaire de Lausanne accomplissent leur travail en montrant de l'empathie pour les travailleuses du sexe. Ils peuvent ainsi se déplacer dans les rues concernées et dans les maisons closes et identifier les victimes et les coupables. Leur mission: reconnaître les individus qui cherchent à modifier les conditions de travail des travailleuses du sexe au détriment de celles-ci.

Le plus important est d'établir et d'entretenir une relation de confiance avec l'ensemble des acteurs et actrices du milieu, sans la moindre ambiguïté et sans concessions. Ce n'est pas toujours facile: de nombreuses travailleuses du sexe sont discriminées et stigmatisées dans leur pays d'origine et se méfient de la police. Pour être crédibles, les inspecteurs doivent aussi intervenir pour les femmes qui travaillent dans la clandestinité.

L'objectif est de protéger les travailleurs et travailleuses du sexe et de défendre leurs droits. La CIPRO s'est inspirée du travail d'ONG telles que Fleur de pavé à Lausanne ou Aspasia à Genève, qui s'engagent toutes deux pour les droits des travailleurs et travailleuses du sexe et la protection des victimes de la traite des êtres humains.

### **Recherche ethnographique**

#### **Le travail de la police dans les quartiers touchés par la prostitution de rue**

**La sociologue Christiane Howe a accompagné différentes unités de police actives dans la prévention dans trois villes à des fins de recherche ethnographique. Voici un extrait d'un article qui paraîtra à l'été 2016<sup>1</sup>.**

Certains quartiers urbains abritent des individus d'origines diverses et aux intérêts divers: il y a ceux qui y vivent depuis toujours, les nouveaux arrivants, les migrants, et puis les toxicomanes et/ou celles et ceux qui se prostituent dans la rue ou évoluent dans le monde des clubs. Une véritable

---

<sup>1</sup> L'article est provisoirement intitulé «Connaissances policières» et publié par Prof. Dr Jonas Grutzpalk.

infrastructure est née avec eux et pour eux. Dans ces quartiers, le travail de la police se concentre notamment sur les nombreuses femmes et les quelques hommes qui se prostituent dans la rue, de manière visible et reconnaissable. Ce travail consiste d'une part à recueillir des informations sur le terrain, c'est-à-dire comprendre ce qui se passe précisément, qui fait quoi, qui a quelle influence. D'autre part, il s'agit d'instaurer un rituel et une relation de confiance à travers le contact et de rappeler en permanence aux femmes et hommes concernés, et en particulier aux victimes de violences et de traite des êtres humains, que les agents de police sont là pour eux et qu'ils peuvent leur parler ou, le cas échéant, porter plainte. La police est par ailleurs très bien reliée aux institutions d'aide.

Le plus important est d'adopter une pratique verbale et non verbale, par de simples rondes presque quotidiennes dans les rues et bars du quartier. C'est ainsi que se mettent en place, par séquences et épisodes, un rituel de saluts, d'échanges et de conversations anodines, puis des transferts d'informations, des questions, des demandes d'aide, des règlements de conflits, des contrôles, des recherches et des observations. Il est souvent question des conditions de travail des femmes, du stress et des différends avec les gérant-e-s, les collègues, le compagnon ou la famille, parfois aussi des incidents du quartier. Beaucoup d'histoires circulent. Les quartiers sont comme des petits villages, comme l'explique un agent de police: «Si nous faisons un faux pas, tout le monde le sais dans une demi-seconde. On a à peine le temps de bouger que l'information est déjà parvenue à l'autre bout du quartier.»

Par leur présence quotidienne, les agents de police créent une relation de confiance et des liens (professionnels). Ils peuvent ainsi discuter avec les personnes concernées et recueillir leurs premiers témoignages avant de les transposer dans un contexte plus général et de les vérifier. Cela leur permet d'être constamment tenus au courant: ils connaissent la situation, peuvent l'évaluer rapidement ou faire appel à leurs contacts. Les mesures classiques de surveillance, de contrôle ou d'intervention policière sont donc beaucoup moins nécessaires.

Cette situation se caractérise par une certaine asymétrie (des pouvoirs). Face à la police, deux comportements sont possibles: soit l'éviter volontairement, ne pas y prêter attention, la dépasser d'un pas rapide, soit la saluer. Celles et ceux qui croisent le regard des agents de police sont en quelque sorte obligés de les saluer (d'un hochement de tête) ou de leur parler. Beaucoup craignent par ailleurs que les agents en sachent beaucoup plus que ce qu'ils montrent. Cette asymétrie se manifeste aussi en ce qu'un agent de police a d'office la possibilité ou le droit de poser des questions très personnelles, d'attendre des réponses honnêtes, mais aussi d'exiger les papiers d'identité de son interlocuteur ou de lui demander de le suivre au poste. En même temps, les habitants du quartier s'appuient sur les agents de police qu'ils connaissent. Ils font appel à eux en tant que personnes de confiance (par exemple dans les institutions d'aide, pour les informations) et peuvent aussi les instrumentaliser (par exemple lors de conflits). Bien qu'asymétriques, les interactions sont étroitement liées entre elles.

Christiane Howe

## Entretien



### Protection des victimes lors des descentes de police

#### Des rôles différents et bien définis

Lorsque la police dispose d'indices sur la présence de victimes de traite des êtres humains dans un endroit précis, elle intervient. Le lendemain matin, les médias annoncent qu'une descente de police a eu lieu dans une maison close, un club ou une habitation et que des victimes présumées de traite des êtres humains ont été secourues. Pour ces dernières, il est important d'être en contact avec une conseillère spécialisée immédiatement après la descente de police. Le FIZ offre une assistance à cet égard. Susanne Seytter, directrice du FIZ, et Eva Danzl, cheffe de secteur suppléante de Makasi, nous l'expliquent.

#### Le FIZ coopère avec la police lors des descentes. Pourquoi?

**Susanne Seytter:** Je tiens à insister sur le fait que nous ne participons pas activement aux descentes. Le FIZ et la police ont des rôles différents et bien définis. Nous sommes présents après la descente, pour parler aux femmes et les informer de leurs droits. La mission de la police est de recueillir le plus rapidement possible des informations précises sur les coupables, tandis que celle du FIZ est de protéger les victimes.

#### Sous quelle forme concrète se présente cette coopération?

**Susanne Seytter:** Dans les cantons avec lesquels nous avons conclu des accords de coopération, notre personne de contact nous prévient lorsqu'une intervention se prépare. Nous devons connaître le moment de l'intervention, le nombre estimé de victimes présumées et la langue qu'elles parlent. Il s'agit surtout d'une préparation logistique; nous ne savons jamais combien de victimes il y aura au final. Généralement, nous avons tout de même assez de conseillères et d'interprètes de piquet pour pouvoir réagir avec flexibilité. Nous gardons des places libres dans nos appartements protégés ou

prévoyons d'autres lieux d'hébergement dans notre réseau pour parer aux éventuelles nouvelles admissions dans le programme de Makasi. Nous veillons aussi à ce que les conseillères de Makasi aient suffisamment de temps et de disponibilités pour assurer le suivi des victimes. Enfin, nous examinons les infrastructures sur place avec la police pour garantir que nous disposerons de pièces séparées pour mener nos entretiens.

### **Quand et où les conseillères Makasi entrent-elles en contact avec les personnes touchées?**

**Eva Danzl:** Le FIZ Makasi n'est pas présent sur place. Nous attendons dans un autre bâtiment, où la police nous amène les personnes concernées. Il est indispensable que les entretiens entre les conseillères Makasi et les victimes présumées n'aient pas lieu dans la même pièce que les interrogatoires de la police et que la police n'y assiste pas. Il faut plusieurs salles d'attente et d'entretien.

### **Les victimes font-elles confiance aux conseillères du FIZ ou les voient-elles comme le bras droit de la police?**

**Eva Danzl:** Les personnes touchées ont du mal à croire que le FIZ Makasi ne fasse pas partie de la police: après tout, c'est elle qui les a conduites dans le bâtiment où les attendaient les conseillères. Nous leur expliquons qui nous sommes et que nous sommes tenues au secret professionnel, y compris à l'égard de la police. Ce n'est que lorsqu'elles comprennent que nous sommes là pour elles qu'elles prennent un peu confiance, même si elles ne souhaitent pas faire de déclaration. Une descente de police est toujours synonyme de grande frayeur pour les victimes. La police a peut-être fait irruption en tenue de combat – beaucoup de femmes ont alors l'impression qu'il s'agit d'une attaque et ont souvent peur de mourir. Elles sont en état de choc quand elles parlent aux conseillères Makasi. Nous leur demandons comment elles se sentent, leur apportons quelque chose à manger si elles ont faim, un pull si elles ont froid, ou bien sortons fumer une cigarette avec elles. Ce n'est qu'ensuite que nous abordons leur situation d'exploitation présumée. Le premier entretien peut durer une à deux heures en fonction de l'état de la femme concernée.

### **Comment se passent ces entretiens?**

**Eva Danzl:** C'est très variable. Il peut arriver qu'une femme raconte une histoire montée de toutes pièces et s'y tienne: «Je suis ici en tant que touriste, je voulais participer au carnaval de Bâle, ou je suis arrivée seule à la gare et suis venue ici en taxi». Quand la conseillère n'arrive pas à briser la glace, que ce soit au niveau émotionnel ou rationnel, nous informons la femme de ses droits et obligations et lui présentons notre offre.

Une autre se lancera peut-être dans une histoire inventée, mais il suffira de quelques questions pour comprendre qu'elle ne tient pas la route. Quand la femme concernée s'aperçoit que la conseillère connaît le milieu et les mécanismes d'exploitation et qu'elle comprend les loyautés et les craintes, un lien se crée. Elle commence alors à parler de sa situation chez elle, des fausses promesses, de la vie en Suisse. Nous percevons souvent une grande peur à l'égard de certains membres du réseau de criminels, en Suisse ou dans leur pays, qui pourraient faire pression sur leur famille. Certaines femmes ont tellement peur qu'elles ne souhaitent ni arrêter leur activité ni coopérer avec la police. Nous leur présentons alors notre offre, leur donnons notre numéro de téléphone ou convenons que nous les recontacterons quelques jours plus tard.

D'autres en revanche souhaitent en finir avec la violence et l'exploitation, venir chez nous et utiliser le temps de réflexion qui leur est donné pour décider si elles souhaitent coopérer avec les autorités. Même si elles ont elles aussi très peur de la réaction des proxénètes, elles intègrent malgré tout le programme Makasi.

## Que se passe-t-il quand certaines femmes refusent de collaborer avec la police?

**Susanne Seytter:** Les femmes sont libres. Leur décision de collaborer ou non avec la police doit être respectée et nous nous en portons également garants. Le FIZ n'est pas un «fournisseur» de victimes disposées à témoigner. Ces femmes sont traumatisées, sous le choc et elles ont peur. Elles ont besoin de calme et de temps avant de décider si elles veulent ou non faire une déposition. Une grande partie du chemin est déjà faite lorsqu'elles décident d'intégrer le programme Makasi et de s'accorder un temps de repos et de réflexion d'au moins trente jours. Et même si, passé ce délai, elles refusent encore de témoigner, la police doit l'accepter.

Entretien: Shelley Berlowitz



## Formation continue du FIZ avec la police

### Respect, conscience, empathie

**De nombreuses victimes de la traite des êtres humains sont renvoyées vers le FIZ par les autorités, dans la plupart des cas par la police. Ce n'est qu'en étant sensibilisés à la question de la traite des êtres humains que les policières et policiers peuvent en reconnaître les signes et identifier les victimes. C'est pour cette raison que le FIZ mène depuis des années un travail de formation à l'intention de la police et d'autres autorités pénales.**

Agents de police, travailleuses et travailleurs sociaux, autorités compétentes en matière de migration, personnel de santé, procureurs et autres spécialistes peuvent se retrouver en contact

direct avec des victimes potentielles de traite des êtres humains dans le cadre de leur travail. Pour agir de manière professionnelle, ils doivent impérativement connaître la thématique et être sensibilisés à la situation des personnes touchées. Une comparaison entre les cantons suisses le montre de manière particulièrement flagrante: partout où les autorités pénales et les autres spécialistes impliqués ont suivi une formation spécifique ou une formation continue spécialisée sur la thématique, des cas de traite des êtres humains, ou une hausse de ceux-ci, sont décelés.

### **La police, un partenaire spécial**

En 2015, 38 % des nouveaux cas présumés de traite des êtres humains ont été transmis au FIZ par les services de police. Les années précédentes, il s'agissait même presque de la moitié. La police compte ainsi parmi les principaux partenaires de coopération du FIZ. Outre diverses séances d'information à l'intention des autorités, telles que les services d'aide aux victimes et les services sociaux, le FIZ organise depuis plus de dix ans une journée de cours annuelle à l'Institut suisse de police (ISP), dans le cadre de la semaine de formation continue «Lutte contre la traite des êtres humains».

### **Jeux de rôles**

Le bloc de formation continue organisé par le FIZ à l'ISP en collaboration avec la police et des collaborateurs administratifs aux niveaux cantonal et national commence par une présentation du FIZ Makasi – le programme d'intervention pour les victimes de la traite des femmes – et une discussion sur la collaboration entre la police et les services d'aide aux victimes ainsi que sur leurs rôles respectifs. La plus grande partie de la journée est consacrée à des jeux de rôle, qui consistent à simuler quatre situations d'interrogatoire différentes entre un agent de police et une victime présumée de traite des êtres humains. L'un des scénarios porte par exemple sur un contrôle aux frontières lors duquel une jeune femme assise à l'arrière fixe ses pieds, le regard absent, tandis que le couple qui l'accompagne montre son passeport. La jeune femme est conduite pour un prétexte quelconque dans une pièce de service. C'est alors que commence l'entretien. Le rôle de la victime est incarné par une conseillère Makasi, tandis qu'un policier ou une policière doit l'interroger et recueillir son témoignage.

### **Un interrogatoire qui ménage les victimes**

Les consignes sont claires: les agents de police doivent s'entraîner à créer une atmosphère positive, à gagner la confiance des femmes interrogées et à leur expliquer qu'ils vont devoir leur poser des questions désagréables, mais qu'elles ne seront pas utilisées contre elles. Pendant l'audition, les agents de police doivent expliquer les droits dont les victimes de délits jouissent en Suisse. Enfin, l'objectif est de découvrir ce qu'il s'est passé, d'établir les éléments constitutifs du délit, de déterminer les pressions et contraintes subies par la femme interrogée et de clarifier sa situation sociale et économique. Il est contreproductif d'espérer obtenir toutes les informations nécessaires à la suite de l'enquête lors du premier entretien. Il faut du temps pour gagner la confiance des femmes, répondre à leurs besoins immédiats et apaiser la situation.

Les simulations d'interrogatoires et les interactions entre l'interrogateur et la victime présumée diffèrent énormément, comme l'explique Sarah Donath: «Cela fait des années que j'incarne ce rôle et je me suis aperçue que je réagissais chaque fois différemment à l'attitude de mon interlocuteur. Selon le style de l'interrogatoire, je suis passée d'un sentiment de malaise extrême à l'encontre de l'interrogateur à une envie de lui ouvrir entièrement mon cœur.» Elle ajoute: «Même si les jeux de rôle sont artificiels, ils reproduisent tout de même une situation authentique et crédible qui paraît proche de la réalité.» Certains entretiens sont ainsi très fructueux et d'autres moins réussis, mais dans un cas comme dans l'autre, le facteur d'apprentissage est très élevé pour les participants.

## Trois messages

Une fois les jeux de rôles terminés, l'attitude de l'interrogateur, les difficultés rencontrées et les observations de la personne interrogée lors de la simulation d'entretien sont abordés. Il s'agit d'émettre une critique bienveillante et constructive qui permet aux participants de se perfectionner dans leur rôle d'interrogateur et de mettre en œuvre et reconnaître d'autres outils. Le FIZ formule trois messages clés aux policiers: le respect pour les victimes, la conscience de sa propre attitude et l'empathie.

Les mimiques de l'interrogateur, sa gestuelle, la distance physique, l'angle par rapport à la personne interrogée, la voix, l'attitude corporelle et le regard font partie des aspects non verbaux de la communication qui sont souvent plus importants pour l'état d'esprit et la disposition à témoigner de la victime que le fond des questions ou les motifs de l'enquête ou des poursuites pénales. Les interrogateurs doivent être conscients que leur interlocutrice va réagir à leur comportement. Il est donc essentiel qu'ils ne la considèrent pas comme une simple source d'informations et d'indices, mais qu'ils répondent à ses besoins avec empathie et humanité. «Les victimes n'ont pas besoin de se sentir contrôlées lors de l'interrogatoire, car c'est précisément la situation dans laquelle elles se trouvaient lorsqu'elles étaient exploitées. Elles ont besoin d'un environnement prévenant, de temps et d'une oreille attentive», conclut Sarah Donath.

Nina Lanzi

## Mentions légales bulletin 58, mai 2016

©FIZ Centre d'assistance aux migrantes et aux victimes de la traite des femmes  
Badenerstrasse 682, 8048 Zurich  
Tél. 044 436 90 00  
Fax 044 436 90 15  
[www.fiz-info.ch](http://www.fiz-info.ch)  
[contact@fiz-info.ch](mailto:contact@fiz-info.ch)  
Compte de dons: 80-38029-6

Rédaction: Shelley Berlowitz et Rebecca Angelini  
Photos: ©Nina Lanzi  
Graphique: Clerici Partner Design, Zurich  
Impression: ROPRESS Genossenschaft, Zurich  
Papier: Cyclus Offset, 100% recyclé  
Le bulletin paraît deux fois par an.  
Tirage: 5500 exemplaires